



Spes Unica

Bulletin du prieuré Notre-Dame du Rosaire
Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X

Péché et réparation....

« **L**'homme boit l'iniquité comme l'eau »¹ et aujourd'hui plus que jamais ! Tant et si bien que le péché foisonne partout et même dans l'Église, où il semble n'y avoir plus rien de sain « de la plante des pieds au sommet de la tête »², à cause notamment de ses ministres qui « l'empestent de leurs péchés »³. Devrions-nous pour autant céder à la fatalité du désespoir ou d'un pessimisme paralysant ? Certainement pas ! Les paroles inspirées de saint Paul ne doivent rien perdre de leur pertinence, surtout en temps de grande désolation : « Où le péché s'est multiplié, la grâce a surabondé »⁴ ; et encore : « toutes choses concourent au bien de ceux qui aiment Dieu »⁵ et enfin : « Ne te laisse pas vaincre par le mal, sois vainqueur du mal par le bien »⁶, car « Dieu est assez puissant et assez bon pour faire sortir le bien du mal lui-même »⁷. Si donc certains empestent l'Église de leurs iniquités, d'autres atténueront



« la puanteur de ces péchés et de ces ténèbres avec le parfum et la lumière de leurs vertus »⁸. Mais pour tenir le monde en équilibre et plus spécialement l'Église, ce contrepois ne rend pas compte de tout le bien que Dieu veut tirer du mal. Il ne permet pas le péché seulement pour faire davantage ressortir l'éclat de la vertu par simple effet de

contraste. Dieu entend nous provoquer plus qu'à la simple vertu. Il nous invite non seulement à opposer le bien au mal mais à renverser le péché lui-même, à le détruire pour permettre à la grâce de triompher là où il a abondé.

Toujours dans son livre des Dialogues, sainte Catherine de Sienne rapporte la parole de Notre Seigneur en ces termes : « Je trouve même le moyen de leur faire miséricorde (parlant des prêtres pécheurs), en les amenant à changer de vie. J'emploie mes serviteurs, ceux qui se sont gardés de la lèpre et conservés sains, à me prier pour eux.

SOMMAIRE

Éditorial	p. 1
Chroniques du Prieuré	p. 2
Les actes du pénitent	p. 5
Carnet paroissial	p. 7
Chronique du cinquantenaire de la FSSPX (4)	p. 8
Quelle paroisse pour nos mariages ?	p. 9
À propos de la Santa Casa vendéenne à La Flocellière (suite et fin)	p. 10
Informations paroissiales	p. 13

1 Job XV, 16

2 Isaïe I, 6

3 Sainte Catherine de Sienne, *Dialogues* Ch. CXXI

4 Romains V, 20

5 Romains VIII, 28

6 Romains XII, 21

7 Saint Augustin

8 Sainte Catherine de Sienne, *Dialogues* Ch CXIX

Parfois, donc, à ces préservés je découvre ces péchés abominables, pour enflammer leur zèle à désirer le salut des pécheurs, à m'invoquer avec une plus grande compassion, avec une plus vive douleur des fautes du prochain et de l'offense qui m'est faite, et à me prier pour eux »⁹. Autrement dit, Dieu invitait la sainte à « porter » les pécheurs, en l'occurrence ceux de ses ministres qui étaient tombés dans d'abominables péchés.

Des auteurs spirituels n'ont pas manqué d'observer que si Dieu permet la progression de l'iniquité, il ne manque jamais de susciter parmi les âmes consacrées ou simples fidèles des vocations réparatrices, c'est-à-dire enflammer dans leurs cœurs le zèle à désirer et concourir à la conversion des pécheurs. Serait-ce une mission plus propre à nos temps d'apostasie et de corruption généralisée ? Il n'y a pas de doute que l'appel à la réparation se fait de plus en plus entendre, ne serait-ce qu'à travers les manifestations du Sacré-Cœur et de Notre-Dame, en particulier à Fatima.

9 Ch. CXXIV
10 Colossiens I, 24

Mais il ne s'agit pas pour autant d'une nouveauté. C'est le mystère même de la Rédemption qui réclame notre contribution au salut des pécheurs. Tout en coopérant à son propre salut, chaque chrétien doit aussi se préoccuper de tous ceux « qui ne croient pas, qui n'adorent pas, qui n'espèrent pas et qui n'aiment » pas le Bon Dieu.

Ce qui fonde notre capacité à aller au secours des pécheurs, c'est notre appartenance à l'Église, c'est-à-dire au Corps mystique de Notre Seigneur Jésus-Christ. Ne formant qu'un seul corps avec Jésus-Christ et dans la mesure où nous lui sommes unis par la grâce et la charité, nos prières, nos actes de culte divin, nos adorations, nos actes de vertu, nos actions, nos souffrances, nos pénitences, nos efforts, nos « fidélités quotidiennes », « tout le bien à accomplir et tout le mal à supporter » peuvent avoir valeur de Rédemption pour le salut des âmes, si seulement nous nous joignons d'intention au sacrifice de la croix. C'est une pratique qui s'inscrit dans la droite ligne de l'enseignement

de saint Paul : « Ce qui manque aux souffrances du Christ en ma propre chair, je l'achève pour son Corps, qui est l'Église »¹⁰.

Face à tous les scandales qui continuent à lacérer le Corps mystique de Jésus-Christ, encourageons-nous à nous tenir plus que jamais, à la suite de saint Jean et en compagnie de Notre-Dame, au pied de la croix. Et ne craignons pas de nous incorporer au sacrifice de Jésus-Christ, pour nous offrir avec Lui en réparation pour tous les outrages, sacrilèges et indifférences qui se commettent de plus en plus ainsi que pour la conversion des pécheurs. Voilà qui nous fera recevoir « l'Agneau de Dieu » dans des dispositions plus généreuses et nous permettra de partager avec Lui le poids toujours plus lourd du péché. Et notre époque, si laide par bien des côtés, pourrait apparaître magnifiquement belle grâce à cette pratique profondément chrétienne de la Réparation.

Abbé Laurent Ramé

Vie de paroisse

Chronique du Prieuré

Dimanche 31 mai

Cette année la fête de la Pentecôte aura marqué, au moins pour nos chapelles, la fin du confinement. C'est avec beaucoup de bonheur que les fidèles retrouvent la messe, enfin dans leurs chapelles ! Cependant ils ne se revoient pas tous. En cause, les précautions sanitaires qui nous contraignent à multiplier les messes pour éviter trop d'affluence. Par ailleurs les circonstances qui ont annulé le pèlerinage de Pentecôte, permettent à nos pèlerins habituels de célébrer cette fête pour la première fois en Vendée, ce qui ne les a pas empêché de pérégriner l'après-midi en ordre dispersé, qui à Loublande, qui à Saint-Laurent-sur-Sèvre, qui à la



grotte de Mervent, qui à la grotte de Notre-Dame de Lourdes de La Ricotière (Saint-Vincent Puymaufrais) etc. Les fidèles des Fournils auront découvert pour le maître autel, un nouveau parement « en satin rouge andrinople à décor de brocard de fils d'or jaune et blanc

en frise, terminé par une frange de fils d'or cannelés. Époque fin XVIII^{ème} ». Il représente en son centre le pélican qui se perce le flanc pour nourrir de son sang ses petits enfants, image de Jésus-Christ versant son propre sang pour la rémission de nos péchés.

Dimanche 7 juin

Grâce à Dieu, la cérémonie des premières communions se célèbre à la date et dans les conditions initialement prévues. Les contraintes nationales du moment ne l'auront donc ni empêchée ni même perturbée. Aux Fournils, elle se déroule dans l'intimité des familles et des proches ce qui favorise un climat de ferveur, dont les enfants auront profité, nous l'espérons. Auprès d'eux, l'abbé insiste sur le « rite adorateur » de la sainte communion. C'est aussi en ce dimanche que pour la première fois, depuis le 2^{ème} dimanche de carême, toutes les stalles sont à nouveau occupées par les enfants de chœur... comme d'antan !

Jeudi 11 et dimanche 14 juin

Décidément l'année 2020 n'a pas fini de nous réserver des surprises ! Ni au jour même de la Fête-Dieu, ni en sa solennité, il n'a été possible d'organiser la procession du Saint Sacrement. C'est à se demander si Notre Seigneur Jésus-Christ n'a pas voulu, cette année se rendre solidaire de notre confinement. Dans tous les cas, les honneurs rendus à Jésus Hostie auront été plus intimes et non moins fervents. Il nous tarde tout de même que Jésus-Christ aussi se manifeste au dehors, là où il est tout autant chez lui. Merci à nos pères capucins, les Pères Laurent et Léon Marie du couvent Saint-Bonaventure de Pontchardon, d'avoir soulagé nos prêtres dans leur ministère dominical, notamment par leur prédication particulièrement édifiante et leur disponibilité au confessionnal.

Lundi 15 et mardi 16 juin

Les abbés Ramé et Storez se rendent jusqu'à Lyon, non pour leur agrément mais pour récupérer un confessionnal destiné à la chapelle Saint-Michel de La Roche-sur-Yon. Il leur faudra pas moins d'une matinée pour le démonter et le charger dans un petit camion loué pour la circonstance. Grand merci à Monsieur l'abbé Cyprien du Crest dont le précieux concours leur aura permis de déménager ce meuble dans les meilleures conditions. À l'arrivée, cinq jeunes attendaient leurs abbés pour décharger le véhicule et installer

ce confessionnal à son nouvel emplacement. Il était 23h00 ! Ce confessionnal provient de la chapelle d'une clinique (rue de Vienne à Lyon), fondée par le docteur Jean-Baptiste Carrier (1848) et confiée aux religieuses de l'ordre de Saint-Vincent-de-Paul et qui accueillait des femmes anorexiques. C'est un confessionnal qui probablement n'a jamais été témoin de péchés de gourmandise ! Nous remercions Paul Gelineau de nous l'avoir remonté et restauré.

Dimanche 21 juin

Après une journée de récollection 3 adolescents renouvellent les promesses de leur baptême à la chapelle Saint-Michel et 9 autres aux Fournils. Le report de cette cérémonie a permis à ces enfants de renouveler leur attachement à Jésus-Christ sous le signe de son sacré Cœur. Voilà qui les a engagés à resserrer leur lien d'amour avec Notre Seigneur, d'un amour qui leur fasse ré-



sister aux séductions du monde, de la chair et même braver la mort. Pendant qu'au prieuré la météo empêche la procession du Saint Sacrement, à La Roche-sur-Yon l'abbé Storez réussit à la maintenir, avec malheureusement une assistance trop réduite.

Samedi 4 juillet

L'École de l'Épiphanie se sépare définitivement d'une institutrice. Héliette de Beaunay qui aura enseigné pendant 4 années le CE1 s'unit devant Dieu avec François Gravêthe. Nous leur souhaitons tous nos vœux de bonheur. Dieu



merci, pour son remplacement, une candidate se manifeste juste à temps, mademoiselle Pauline Ménoret à qui nous souhaitons la bienvenue.

Les 11, 18 et 25 juillet

Se célèbrent successivement à la chapelle Saint-Michel des messes de Requiem pour ceux qui nous ont quittés lors du confinement : Max Bernard, Jacques Grondin et Jacques Frimaudeau. Prions pour le repos de leur âme et leurs familles endeuillées.

Lundi 20 juillet

À partir de ce lundi et avec quelques semaines d'interruption jusqu'à la première semaine de septembre, Monsieur l'abbé Moulin entreprend la rénovation de nos soixante volets ! Heureusement il est le plus souvent aidé par des jeunes ou moins jeunes. Grâce à ce laborieux chantier les façades de notre prieuré font peau neuve.

Dimanche 26 juillet

C'est au tour de sœur Jeanne-Élisabeth de quitter la Vendée ! Arrivée en 2014 pour fonder et prendre la direction de l'École de l'Épiphanie, elle était aussi la supérieure de la communauté des religieuses depuis l'été 2018. Au nom de tous les fidèles et plus spécialement des familles de l'école, nous lui adressons toute notre reconnaissance pour son dévouement, en particulier auprès des enfants. Nos prières l'accompagnent aussi loin qu'à Marseille, là où elle prend la direction de l'école Saint-Ferréol. Bon courage à elle et bienvenue à nos deux nouvelles religieuses, sœur Marie-Christophe venue du Pointet et qui est désormais la supérieure de la communauté et sœur Marie-Olivia, de retour parmi nous après un séjour à La Martinerie pour devenir la directrice de l'École de l'Épiphanie.

Samedi 15 août

Les contraintes sanitaires qui continuent à peser nous ont amenés à organiser la procession du vœu de Louis XIII chez nous, aux Fournils ! Compte tenu de l'exiguïté des lieux et de l'affluence, seuls le clergé, les enfants de chœur, le cortège et nos religieuses ont processionné jusqu'à l'autel

extérieur. Les fidèles ont quant à eux, formé la haie d'honneur.



Samedi 22 août

Nous saluons nos jeunes mariés, Aurélien Shnoebelen et Marie-Anne Rambaud qui eux aussi ont choisi de s'unir devant Dieu dans les murs de notre modeste chapelle, une manière de bien exprimer leur fidélité à notre prieuré et à tout ce qu'il représente. Nous les confions tout spécialement au Cœur Immaculé de Marie !

Lundi 7 septembre

L'École de l'Épiphanie ouvre ses portes pour sa 7^{ème} année consécutive et accueille 73 élèves dont 21 nouveaux. Cette rentrée 2020 est aussi marquée par un renouvellement de son corps professoral : une nouvelle directrice et deux nouvelles institutrices dont l'une n'a pas été encore citée dans nos colonnes : mademoiselle Christine Riboulet, titulaire du CM, en remplacement de Mademoiselle Anne-Maëlle Bouillaud, devenue depuis le 11 mai dernier Madame Louis Chabot-Morisseau.

Mardi 8 septembre

Le prieuré fait aussi sa rentrée. C'est ainsi qu'il réunit, comme chaque année, les responsables de nos diverses activités pour en établir le calendrier. Certains profitent de cette réunion pour rejoindre l'équipe de tous nos volontaires que nous remercions ici pour leur précieuse collaboration et leur fidélité.

Mercredi 9 septembre

La chapelle Saint-Michel accueille une bonne quarantaine de jeunes étudiants et apprentis pour la réunion de rentrée du groupe Saint-Hilaire. Une rentrée pas comme les autres, car à cause du confinement, nous ne nous étions

pas retrouvés depuis 6 mois ! Après une courte communication du nouveau responsable du groupe, Romain Laroche, l'abbé Storez intervient sur les avantages de la saine amitié et l'abbé Ramé sur l'urgence de toujours grandir, « en grâce et en sagesse ». Et sur ces bonnes paroles tous les jeunes se retrouvent à l'extérieur pour des grillades, dans la joie et la bonne humeur.

Samedi 19 et dimanche 20 septembre

Week-end de pèlerinage, d'abord à Notre-Dame de Béhuard, le deuxième sanctuaire le plus ancien de France dédiée à la Sainte Vierge, puis à l'Île Madame, là où beaucoup de prêtres ont consommé leur martyre préférant demeurer fidèles à l'Église catholique et romaine plutôt que faire allégeance à la Révolution antichrétienne.

Jeudi 24 septembre

Deux de nos abbés sont à Écône, la maison Mère de la Fraternité pour célébrer un double cinquantenaire, celui du séminaire et celui de la Fraternité Saint-Pie X. C'est à cette heureuse occasion, qu'est transférée la dépouille de Monseigneur Lefebvre. Désormais il repose dans la crypte de l'église du séminaire, dédiée au Cœur Immaculé de Marie.



Dimanche 4 octobre

Il y a dix ans les prêtres de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X s'établissaient aux Fournils. Ces « noces d'étain » tombent l'année où Monsieur l'abbé Yves Jamin aurait fêté ses 90 ans (1930-2020) et coïncident aussi avec 30^{ème} anniversaire de l'inauguration du Prieuré des Fournils (1990-2020) en la présence de Monsieur l'abbé Paul Aulagnier, alors supérieur du District de France.

C'est donc l'occasion pour l'abbé Loïc Duverger qui est venu se joindre à notre action de grâces d'évoquer le souvenir de notre prédécesseur, l'abbé Yves Jamin et de présenter l'œuvre de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X en Vendée comme un héritage de son apostolat et plus particulièrement de son combat pour le maintien de la Tradition. Ce que l'abbé Jamin nous a légué c'est un prieuré qui s'est organisé comme une paroisse, c'est-à-dire là où les âmes reçoivent les enseignements de la foi et les sacrements. Monseigneur Lefebvre le disait aussi : « Nos prieurés sont nos paroisses » ! Or la paroisse, n'est-ce pas la cellule de base de l'Église, selon l'expression de Pie XII ? C'est donc en se développant comme telle que nos prieurés contribueront au bien de l'Église. Comme il est donc important pour nos fidèles de profiter de nos prieurés en cultivant un esprit de paroisse. Enfin, souhaitons que ce dixième anniversaire marquera un nouveau départ qui tire des leçons du passé et s'appuie sur une plus profonde humilité ainsi qu'une plus grande docilité à l'action du Saint-Esprit. *Ad multos annos !*

Mercredi 7 octobre

Fête de Notre-Dame du Rosaire, mais aussi l'anniversaire du frère Jérémie que nous avons la joie d'accueillir quelques jours au prieuré, à l'occasion de ses premières vacances qui lui ont été accordées après sa première profession religieuse. Depuis Flavigny, il est en effet plus facile de se rendre en Vendée qu'à Madagascar ! C'est aux Fournils qu'il souffle donc ses 25 bougies !



Les actes du pénitent

Ami lecteur, avez-vous entendu parler des « actes du pénitent » dans le sacrement de Pénitence ? Un peu, pas du tout ? C'est pourtant un point important car c'est ni plus ni moins la matière du sacrement de pénitence. Aussi ne peut-on recevoir ce sacrement avec fruit si les actes en question ne sont pas convenablement posés. On conviendra sans peine que ce point est important et qu'il vaut la peine de s'y arrêter un peu.

Comme en tout sacrement, la Pénitence ou Confession comporte une matière et une forme. La forme sacramentelle est l'absolution prononcée par la bouche du prêtre : « *Ego te absolvo*, je t'absous de tes péchés au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit ». La matière est constituée par les actes du pénitent qui se résument en trois mots : contrition, accusation, satisfaction.

Le péché ne saurait être directement matière du sacrement. Saint Thomas d'Aquin enseigne que « Tout sacrement produit son effet non seulement par la puissance de la forme, mais aussi par la puissance de la matière, les deux éléments ne formant qu'une seule réalité sacramentelle. »¹ Ainsi l'eau du baptême concourt avec les paroles sacramentelles à purifier l'âme du péché originel. En tout sacrement donc, la matière concourt avec la forme sacramentelle à produire dans l'âme l'effet du sacrement.

Le péché lui-même est chose mauvaise et il est évident qu'il ne peut être directement utilisé par Dieu pour sanctifier une âme². Ce qui est matière du sacrement de pénitence, ce n'est pas le péché lui-même, mais c'est le péché en tant qu'il est regretté, accusé et expié. Ce sont ces trois actes inséparables les uns des autres qui constituent la matière prochaine du sacrement de pénitence et qu'il importe d'examiner l'un après l'autre.

La contrition

Le premier acte du pénitent est nommé « contrition ». Elle se définit comme

la douleur d'avoir offensé Dieu par le péché. Cet acte est purement intérieur, c'est pourquoi il ne suffirait pas à lui seul à réaliser un sacrement. Pour qu'il y ait sacrement, il faut un signe sensible, une réalité visible ou audible, accessible à nos sens. La contrition doit donc être accompagnée d'un aveu exté-



Le nouveau confessionnal de la chapelle Saint-Michel

rieur pour qu'il puisse y avoir sacrement. Néanmoins, bien que purement interne, la contrition est toujours mentionnée parmi les actes du pénitent, et l'on doit même affirmer qu'elle est l'acte fondamental et comme la racine des autres. L'aveu des fautes dépourvue de contrition serait une hypocrisie qui rendrait le sacrement invalide.

Ce regret doit être surnaturel dans son principe. Il ne s'agit pas d'un regret humain tel celui de l'ivrogne qui regrette son péché en raison du mal de tête qui en est la conséquence. La contrition, pour être vraie, doit être surnaturelle. Elle peut être motivée par

la perspective des châtiments divins – on la nomme contrition imparfaite ou attrition – ou motivée par le pur amour de Dieu – elle est alors contrition proprement dite, appelé aussi contrition parfaite pour la distinguer de l'attrition. La contrition imparfaite est bonne et ne doit pas être méprisée. Elle suffit à l'obtention de l'effet du sacrement, c'est un point de doctrine sur lequel l'Église s'est définitivement prononcée. Si la crainte de l'enfer était contraire à l'amour de Dieu, Notre-Seigneur n'en aurait pas tant parlé dans l'Évangile. Les menaces de l'enfer y sont en effet nombreuses et Notre-Seigneur, en sage pédagogue, nous conduit vers l'amour pur en commençant par nous faire craindre sa justice : « La crainte du Seigneur est le commencement de la Sagesse »³. Le regret des fautes fondé sur la perspective de la justice divine est une chose bonne. Dans le sacrement de Pénitence, une telle contrition suffit à l'efficacité du sacrement : l'âme ainsi contrite ressort en paix du tribunal de la Pénitence.

La contrition parfaite est bien entendu supérieure à la simple attrition. Son motif est le pur amour de Dieu que l'on a offensé par nos péchés, Dieu si bon au point qu'il a donné sa vie pour nous, Dieu que nos péchés crucifient à nouveau comme le dit saint Paul⁴. Une telle contrition produit dans l'âme la rémission des péchés avant même l'aveu que l'on en fait dans la confession. Semblable aux dix lépreux à qui Notre-Seigneur enjoint d'aller se montrer au prêtre, le pénitent touché par la contrition parfaite est purifié « pendant qu'il est en chemin »⁵. La contri-

1 Saint Thomas d'Aquin, Somme théologique, IIIa q. 86 art. 6

2 Saint Thomas d'Aquin, Somme théologique, IIIa q. 84 art. 2 ad1

3 Proverbes I, 7

4 Hébreux VI, 6

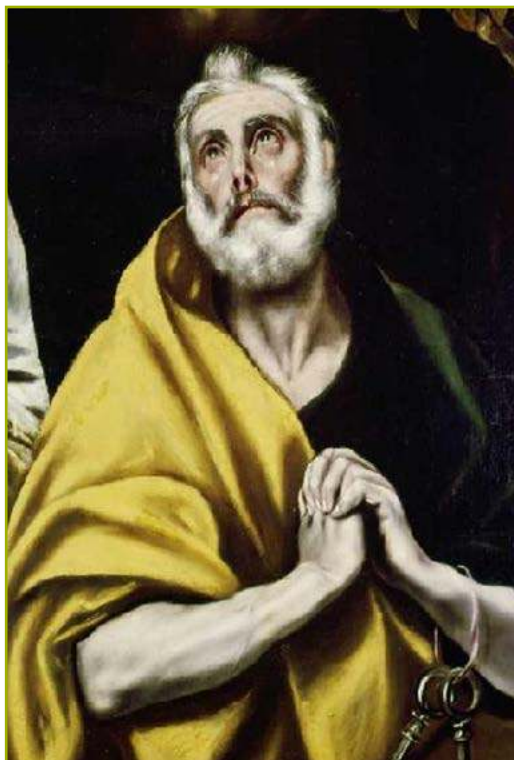
5 Luc XVII, 14

tion parfaite ne dispense cependant pas de l'aveu à faire en confession car d'une part on ne peut jamais être certain de l'avoir, et d'autre part elle porte toujours en elle le ferme propos de confesser au plus tôt le péché ainsi regretté.

La contrition parfaite ne doit pas être regardée comme un idéal inaccessible si ce n'est pour quelques âmes d'élite. Certes, elle est impossible sans la grâce de Dieu, comme tout ce qui est surnaturel, mais elle n'en demeure pas moins accessible, et ce relativement facilement dès lors que l'on cherche Dieu de toutes ses forces. On pourra, par exemple, considérer les souffrances de la Passion et la grandeur de l'amour de Dieu pour nous. De plus, étant baptisés, nous sommes au nombre des amis de Dieu, et les offenses d'un ami peinent bien plus que les insolences d'un ennemi : « Car ce n'est pas un ennemi qui m'outrage : je le supporterai ; ce n'est pas un adversaire qui s'élève contre moi : je me cacherais devant lui. Mais toi, tu étais un autre moi-même, mon confident et mon ami. Nous vivions ensemble dans une douce intimité, nous allions avec la foule à la maison de Dieu. » (psaume 54, v13-15). Ces considérations, et bien d'autres encore, faites devant Dieu, sont propres à allumer en nous cette douleur de la contrition par amour de Dieu.

L'accusation ou confession

« Confessez vos fautes »⁶ nous dit l'apôtre saint Jacques. À la contrition intérieure, il est nécessaire de joindre l'aveu extérieur car le Christ a institué le sacrement de pénitence par mode de jugement : « Ceux à qui vous remettrez les péchés, ils leur seront remis ; et ceux à qui vous les retiendrez, ils leur seront retenus. »⁷ Puisque le prêtre doit juger, il doit aussi connaître. C'est pourquoi il est d'institution divine que le pénitent doive non seulement regretter intérieurement ses fautes, mais aussi les confesser au prêtre.



Saint Pierre repentant (Le Greco)

Cette accusation ne doit pas être un simple catalogue, mais elle est l'aveu sincère d'un cœur contrit et repentant. Elle doit être complète autant que faire se peut, et il importe au plus haut point de ne surtout rien cacher intentionnellement. Elle doit également être sincère, sans ambiguïtés volontaires, se rappelant que l'on ne peut tromper Dieu qui voit nos cœurs. À l'inverse, il ne faut pas non plus exagérer nos fautes et forcer la note pour être sûr d'avoir bien tout dit. La sincérité de l'accusation nous fait dire les choses comme on les voit, avec une relative sobriété.

Ce qui importe par-dessus tout dans notre accusation, c'est qu'elle soit mue par une grande contrition. Ce n'est pas tant l'exhaustivité de la liste des péchés commis qui importe, que la contrition que nous avons des péchés accusés. Plus notre contrition sera profonde, meilleure sera notre accusation, et plus fructueuses seront nos confessions. C'est pourquoi dans la préparation au sacrement de Pénitence, il faut certes prendre le temps de faire son examen de conscience, mais il faut aussi et surtout prendre le temps de déposer en esprit

nos fautes aux pieds de la croix, en demander profondément pardon à Dieu et s'exciter à la contrition afin de les regretter le plus possible.

La satisfaction

Le troisième acte du pénitent est la satisfaction, autrement dit la pénitence sacramentelle. Elle doit être imposée par le prêtre et acceptée par le pénitent avant l'absolution, puisqu'elle entre dans la matière du sacrement au même titre que la contrition et l'accusation. C'est pourquoi le prêtre ne pourra pas dispenser le pénitent de toute satisfaction et devra systématiquement imposer une pénitence sacramentelle avant de prononcer les paroles de l'absolution.

Pour comprendre la nécessité de ce troisième acte, il faut souligner que la justice de Dieu n'est pas tenue en échec par sa miséricorde. Au contraire, en Dieu, justice et miséricorde sont étroitement liées. Le tribunal de la pénitence est un tribunal de miséricorde établi par Dieu pour pardonner, mais non pas au mépris de sa justice.

Nos offenses envers Dieu réclament une peine proportionnée. Et si l'on songe à la majesté infinie de Dieu, on voit que la punition réclamée par nos péchés est telle que nous passerions notre vie dans les pénitences les plus rigoureuses sans arriver à réparer suffisamment. Le péché a en effet quelque chose d'infini puisqu'il offense une dignité infinie.

Mais Notre-Seigneur a pris sur lui notre peine et a expié nos péchés par son sang. Il nous demande simplement de nous associer à notre mesure à son expiation. C'est là que justice et miséricorde s'unissent en Dieu dans une unité parfaite. Sa justice réclame réparation, et par miséricorde, Notre-Seigneur s'offre à réparer à notre place. Mais de même qu'il a voulu que Simon de Cyrène porte la croix avec lui, de même il veut que nous soyons associés à sa passion rédemptrice. « Dieu qui t'a

6 Jacques V, 16

7 Jean XX, 23

créé sans toi ne te sauvera pas sans toi » disait saint Augustin⁸.

La pénitence sacramentelle est donc une participation au Sacrifice Rédempteur, et sans expiation il ne peut y avoir de rémission, comme le dit saint Paul dans son épître aux Hébreux : « Sans effusion de sang, il n'y a pas de rémission. »⁹ Il ne suffit donc pas de dire « Pardon, pardon », mais il faut joindre à nos supplications les pratiques de la pénitence. Nous protestons d'ailleurs devant Dieu, à chaque fois que nous récitons l'acte de contrition, que nous ferons pénitence. Il ne faut pas que ce ne soit que des mots.

À l'indispensable réparation envers Dieu, il faut joindre également en certains cas une réparation envers le prochain. Il ne s'agit pas ici strictement d'une pénitence sacramentelle dans le sens où elle ne tire pas une efficacité particulière de la force du sacrement, mais il s'agit tout simplement de la réparation que nous avons le devoir de remplir lorsque nous avons des torts envers notre prochain, comme Zachée nous en montre l'exemple dans l'Évangile : « Si j'ai fait tort de quelque chose à quelqu'un, je lui rends le quadruple. »¹⁰ Un voleur doit restituer le fruit de ses rapines et il ne pourra se satisfaire d'une restitution symbolique en alléguant la réparation offerte par Notre-Seigneur sur la croix. Le Christ s'est substitué à nous pour offrir à notre place une réparation parfaite envers son Père, mais ne s'est pas substitué à nous pour offrir une réparation envers notre prochain. Cette dette là reste due, et en intégralité. La contrition sincère du péché porte d'ailleurs en elle le désir de réparer au mieux, et ce envers le prochain aussi bien qu'envers Dieu. Il aurait été en effet trop facile d'implorer le pardon du prochain sans réparer autant que faire se peut les torts qui lui ont été causés.

Contrition, accusation, satisfaction, ces trois actes du pénitent, concourent à former la matière prochaine du sacre-

ment de Pénitence. À la différence de la majorité des sacrements, il ne s'agit pas d'un élément matériel comme l'eau ou l'huile, mais d'un élément d'ordre moral. C'est pourquoi il appartient au pénitent de fournir au sacrement de pénitence la matière la plus pure possible. On ne prendra pas une eau croupie pour administrer le baptême. Ainsi dans le sacrement de pénitence, il faut pour sa meilleure efficacité y apporter la matière la plus pure possible.

Or parmi les trois éléments mentionnés, celui qui est source et racine de tous, c'est la contrition. Plus celle-ci sera vive et profonde, plus l'accusation sera sincère et contrite, plus la satisfaction sera efficace. Devant Dieu, une légère pénitence accomplie avec un grand amour et une vive contrition valent mieux que de longues austérités accomplies sèchement. Rappelons-nous l'exemple de sainte Marie-Madeleine de qui Notre-Seigneur a dit : « Ses nombreux péchés lui sont pardonnés parce qu'elle a beaucoup aimé »¹¹, louant devant tous ceux qui étaient présents l'intensité de sa contrition. Certes, lorsqu'elle a arrosé de ses larmes les pieds de Notre-Seigneur, il ne s'agissait pas strictement du sacrement de Pénitence puisqu'elle recourait à Celui qui est la source même des sacrements, mais le récit de sa conversion montre bien que dans la démarche d'une âme qui se prosterne au pied de la miséricorde de Dieu pour en obtenir le pardon, le plus important est la contrition. Les autres actes du pénitent, indispensables à la réception fructueuse du sacrement, en sont des conséquences. Sainte Marie-Madeleine d'ailleurs ne se tint pas quitte envers la justice de Dieu du pardon reçu de Notre-Seigneur, et dans l'ardeur de son amour repentant, elle employa le reste de sa vie à expier dans la pénitence, à tel point qu'elle mérita d'être élevée à la gloire des autels et d'être honorée par toute l'Église sous le titre de « pénitente ».

Abbé Benoît Storez

CARNET PAROISSIAL

Prieuré N.-D. du Rosaire

Baptêmes

Pio-Marie Buchet, le 31 mai ; Azélie Thiel, le 14 juin ; Léa Legeay, le 18 juillet ; Camille Jacquy, le 11 août ; Clément de Beaunay, le 15 août

Premières communions le dimanche 7 juin

Martin Adrast, Basile Ameteau, Foucauld Courtin, Giuliani Manicardi, Miguel Rubio, Lucas Voirand, Lucie de Beaunay, Eulalie Bonneau, Alice Gelineau, Domitille Jouannic, Madeleine Lagarde

Communions solennelles le dimanche 21 juin

Quentin Couzinet, Timothée Cuegniet, Joseph Dubuisson, Martin Gelineau, Louis Gelineau, Paul Lagarde, Mathilde de Beaunay, Clothilde Bonneau, Sabine Guinement

Mariages

François Gravêthe et Héliette de Beaunay, le 4 juillet
Aurélien Schnoebelen et Marie-Anne Rambaud, le 22 août

Chapelle Saint-Michel

Baptême

Alban Storez, le 27 juin

Premières communions le dimanche 7 juin

Grégoire Laroche, Martin Lalandre

Communions solennelles le dimanche 21 juin

Gaëtan Agenais, Alexander Eon, Paul Subiger

Obsèques

Robert Parceaud, 78 ans, le 28 août 2020
Louis-Marie Gaborit, 81 ans, le 7 septembre 2020

⁸ Sermon 169

⁹ Hébreux IX, 22

¹⁰ Luc XIX, 9

¹¹ Luc VII, 47

Chronique du cinquantenaire de la FSSPX



Les Sacres.



Dès l'avènement de Jean-Paul II, les relations reprennent. Mgr Lefebvre rentre dans un nouveau dialogue, « **mais à condition que notre identité soit bien protégée contre les influences libérales par des évêques pris dans la Tradition** » (19 juin 1988). « La solution ne peut alors se trouver dans un compromis qui pratiquement ferait disparaître notre Œuvre, ajoutant à la destruction une contribution de plus » (24 décembre 1978). Or, dans ces négociations, Rome recherchait un autre but, non pas la protection de la Tradition mais une réconciliation dont le but « est de nous réintégrer dans l'Église conciliaire, c'est-à-dire nous réduire à accepter le Concile et les réformes postconciliaires » (19 juin 1988). C'est pourquoi « le moment d'une collaboration franche et efficace n'était pas encore arrivé » (2 juin 1988). « La Rome moderniste et libérale, poursuivant son œuvre destructrice du Règne de Notre-Seigneur, comme le prouvent Assise et la confirmation des thèses libérales de Vatican II sur la liberté religieuse, je me vois contraint par la Providence Divine de transmettre la Grâce de l'Épiscopat catholique que j'ai reçue » (28 août 1987).

Ces consécrations épiscopales seront non seulement valides mais encore vu les circonstances historiques, licites :

il est parfois nécessaire d'abandonner la légalité pour demeurer dans le droit » (19 octobre 1983). Quel droit ? Celui qu'ont les prêtres et les fidèles « à avoir des Pasteurs qui professent dans son intégrité la foi catholique, essentielle pour le salut des âmes, et des prêtres qui sont de vrais prêtres catholiques » (4 décembre 1990).

« Le but principal de cette transmission est de conférer la Grâce de l'Ordre sacerdotal pour la continuation du vrai Sacrifice de la Sainte Messe et pour conférer la Grâce du Sacrement de confirmation aux enfants et aux fidèles qui vous la demandent » (28 août 1987).

En cela Mgr Lefebvre n'agit pas hors des limites de sa compétence, conformément à la Doctrine de l'Église, rappelée par le Pape Pie XII : « Si chaque Évêque n'est pasteur que de la portion du troupeau confiée à ses soins, sa qualité de légitime successeur des Apôtres par l'institution divine le rend solidement responsable de la mission apostolique de l'Église selon les paroles du Christ à ses apôtres : De même que le Père m'a envoyé, moi aussi je vous envoie - Jean XX, 21 ».

En outre, cet acte ne revêt aucun caractère de schisme, car les nouveaux évêques « n'ont d'autre titre de juridiction que celui qui leur vient de l'appel des prêtres et des fidèles de prendre soin de leurs âmes et de celles de leurs enfants » (20 février 1991). Les évêques jouissent alors d'une juridiction de suppléance que l'Église accorde, par les dispositions du droit, dans le cas où la juridiction ordinaire fait défaut.

Mais l'excommunication portée à l'encontre de Mgr Lefebvre le frappe-

t-i vraiment, lui et son Œuvre ? « Excommunication par qui ? Par une Rome moderniste, par une Rome qui n'a plus parfaitement la foi catholique... alors nous sommes excommuniés par des modernistes par des gens qui ont été condamnés par les Papes précédents... cela nous laisse indifférents. Cela n'a pas de valeur évidemment. Déclaration de schisme ; schisme avec qui ? Avec le successeur de Pierre ? Non, schisme avec le Pape moderniste, oui, schisme avec les idées que le Pape répand partout, les idées de la Révolution, les idées modernes, oui... Nous n'avons personnellement aucune intention de rupture avec Rome. Nous voulons être unis à la Rome de toujours... » (16 juin 1988). Car l'Église n'est pas une Société naturelle dont l'appartenance serait soumise à l'arbitraire humain, « l'Église catholique est une réalité mystique qui existe non seulement dans l'espace et sur la surface de la terre, mais aussi dans le temps et dans l'éternité. Pour que le Pape représente l'Église et en soit l'image, il doit non seulement être uni à elle dans l'espace mais aussi dans le temps, l'Église étant essentiellement tradition vivante » (2 août 1976).

Force nous est donc de constater que la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X n'a pas cessé d'être une œuvre d'Église, malgré son parcours bien agité par les secousses et tourbillons d'une persécution insolite. En effet, il lui a fallu et il lui faudra encore souffrir, non seulement pour l'Église mais aussi par l'Église. Heureusement, tels les marins secoués-par les flots, la Fraternité « au sein de cette tempête sans précédent qui ébranle l'Église de fond en comble » a regardé l'Étoile, elle a invoqué l'immaculée Mère de Dieu à laquelle elle s'est consacrée, le 8 décembre de l'An de grâce 1984.

(à suivre)

Abbé Laurent Ramé

Quelle paroisse pour nos mariages ?

Après avoir célébré ces derniers mois, plusieurs mariages, j'ose penser avoir un avis quelque peu autorisé sur le choix d'une église ou d'une chapelle pour « son » mariage. En effet, plusieurs options peuvent se présenter : la chapelle de son prieuré, une église non loin du lieu de la réception, son église tout simplement paroissiale, celle de son quartier ou de son village etc. Il y aura toujours de bonnes raisons pour jeter son dévolu sur tel ou tel lieu. Le tout est d'établir un ordre de critères qui donne la priorité à l'essentiel et non pas au secondaire ni à l'accessoire. Il est bien entendu que le choix d'une église au seul motif de son « décor » ou de son cadre, n'est pas sérieux. La plupart de vos prêtres ont reçu l'onction sacerdotale sous une tente !



La célébration de son mariage est un acte grave ; il est l'acte fondateur de son nouveau foyer. Il doit alors s'accomplir dans le respect des principes qui guideront la vie conjugale puis familiale des jeunes époux. Aujourd'hui, plus que jamais, se marier chrétiennement est une profession de foi eu égard à l'institution du mariage chrétien lui-même mais aussi par rapport à tout ce à quoi le mariage est lié : le sacerdoce catholique, le sacrement de l'Eucharistie, la sainte messe, le règne sociale de Notre Seigneur Jésus-Christ etc. Donc, autant choisir une chapelle ou une église qui corresponde au combat qu'il nous faut mener aujourd'hui pour défendre la foi catholique, c'est-à-dire là où la messe se conserve sans ambiguïté aucune, là où se prêche toute la vérité catholique et en toute liberté – ce qui n'est pas forcément le cas dans une église extérieure, là où nos parents ont conservé la foi pour nous la transmettre. Nos chapelles ou églises, acquises, aménagées parfois édifiées au prix de grands sacrifices doivent avoir tout leur sens le jour où deux jeunes époux s'unissent pour transmettre à leur tour, tout ce qu'ils y ont reçu.

Si aujourd'hui, l'on ne peut plus généralement se marier dans sa véritable paroisse, il ne faut pas pour autant trop s'éloigner du sens de cette pratique. En effet, comme le voulait le rituel de l'Église, c'était dans la paroisse le plus souvent de l'épouse ou parfois de l'époux que le mariage devait se célébrer. Car le mariage est un sacrement qui s'inscrit dans la suite de tous les autres qui initient ou entretiennent la vie chrétienne et que l'on recevait précisément dans sa paroisse d'origine. De ce point de vue, il n'y a donc aucune raison de choisir, pour son mariage, une église qu'on ne fréquente jamais.

Par contre, nos prieurés, comme le disait déjà Monseigneur Lefebvre, sont nos paroisses, auxquelles nous nous trouvons liés par tous les sacrements que nous y avons reçus. Ils se sont en effet implantés pour suppléer aux graves défaillances des ministres de l'Église et aujourd'hui encore, leur existence se justifie tout autant. Ils font figure de « bastions », là où peut, le mieux, se conserver et se transmettre la foi catholique dans toute son intégralité. Choisir de se marier dans l'un ou l'autre de nos « bastions », c'est alors

une manière d'affirmer sa volonté de poursuivre sans compromis, désormais dans l'état de la vie conjugale, le combat initié par ses aînés, qui en leur temps ont eu le mérite de se réfugier dans des garages ou hangars ou granges ou salons particuliers, sous les quolibets des bien pensants, plutôt que s'exposer à perdre la foi et la faire perdre à leurs enfants.

Cette exigence de cohérence s'impose d'autant plus que la cérémonie de mariage est pratiquement, dans tous les cas, célébrée dans le cadre de la sainte messe, l'action la plus sacrée qui soit et pour laquelle il n'y a jamais rien de plus digne. Or je constate, par expérience, que beaucoup d'églises pourtant belles architecturalement ne se prêtent pas parfaitement à la célébration traditionnelle de la sainte messe et d'autant plus si elles ont malheureusement été profanées par des cérémonies sacrilèges, comme les prières œcuméniques ou d'autres cérémonies scandaleuses. Nous pouvons être contraints d'officier sur le nouvel autel, certes dans le bon sens mais si peu compatible avec le véritable rite romain ; ou alors par chance, il nous arrive de célébrer sur le véritable maître autel, quand encore il ne reste pas dans le chœur « la table » s'interposant entre cet ancien autel et l'assemblée. Et parfois dans quel état trouvons-nous cet autel, si beau soit-il, mais abandonné depuis tant d'années ? Il est souvent crasseux malgré un effort de dépoussiérage et demeure privé de toute sa parure originelle. C'est ainsi que j'ai officié sur un immense autel de cathédrale, s'il vous plaît ! Mais presque dépouillé, tellement les nappes trouvées pour la circonstance et autres objets étaient sous dimensionnés... Dans beaucoup de ces lieux de culte, les objets liturgiques adaptés à la messe traditionnelle ont pratiquement disparu ou ne sont plus en état d'usage. C'est pourquoi

il nous faut souvent nous munir de notre propre matériel avec tous les risques que cela peut entraîner. Il est évident qu'en ce cas, nous évitons d'emporter nos plus beaux ornements et objets liturgiques dont nous nous serions pourtant volontiers servis « à domicile ». Pour le coup, la messe de mariage ne se célèbre pas avec toute la solennité qu'elle aurait pu avoir. Finalement, tout est beau sauf l'autel !

Il faut aussi ajouter les dangers pour la sainte Eucharistie, en particulier quand un prêtre du lieu assiste à la cérémonie. C'est évidemment son droit de se proposer pour la distribution de la sainte communion. Et quand il en prend l'initiative en se servant à son tabernacle c'est-à-dire en distribuant la communion avec

des hosties consacrées dans la nouvelle messe, que faire ? Ou quand il récupère les hosties consacrées mais non consommées lors de la messe de mariage pour les enfermer lui-même dans son tabernacle, sans laisser le temps au confrère de réagir. Ces hosties seront dès lors exposées à des profanations au moins matérielles : communion dans la main, distribution par des laïcs, à des fidèles qui ne sont pas en état de communier etc. En organisant leur messe de mariage dans une magnifique église, les futurs époux mesurent-ils vraiment tous ces risques ?

Nonobstant ces remarques, j'entends bien qu'il n'est pas toujours possible de célébrer son mariage dans l'une ou l'autre de nos chapelles. Il est vrai que toutes nos

chapelles n'ont pas la capacité d'accueil suffisante pour une telle cérémonie. Et dans ce cas, il n'y a pas l'obligation de se marier dans une chapelle trop distante. Évidemment il y aura toujours des situations exceptionnelles. Mais au-delà de ces cas particuliers, il est plus cohérent et plus logique de privilégier nos lieux de culte pour son mariage qui reste un événement avant tout d'ordre religieux et spirituel. Cette ligne de conduite est d'ailleurs de moins en moins contraignante depuis que notre Fraternité a déployé tant d'efforts pour bâtir, aménager et acquérir de belles chapelles ou églises qui pour la plupart, sont suffisamment spacieuses.

Abbé Laurent Ramé

Histoire

À propos de la Santa Casa vendéenne à La Flocellière (suite et fin)

Le premier récit historique de la translation de la Santa Casa qui nous soit parvenu a été rédigé par un prêtre, Pietro di Giorgio Tolomei de Teramano, qui desservait dès 1430 la chapelle de Lorette et porta le titre de gouverneur du sanctuaire de 1454 jusqu'à sa mort survenue en 1473. Si nous ne sommes pas en mesure de préciser l'année au cours de laquelle il entreprit de consigner par écrit les éléments qui lui avaient été transmis oralement, il semble possible de la situer entre 1460 et 1470. Ses principaux informateurs auraient été deux notables de Recanati très âgés et particulièrement dignes de confiance qui assuraient tenir de leurs arrière-grands-pères les détails qu'ils lui livraient. L'existence d'une tradition orale ancienne et vénérable est, en outre, attestée à la même époque par le pape

Paul II qui, dans une bulle du 12 février 1470, évoque le caractère miraculeux du transfert de la madone de Lorette¹. Le contenu de cette tradition pieusement reçu est repris par Jules II dans une bulle en date du 21 octobre 1507 qui mentionne expressément le transport « angelicis manibus » de la maison dans laquelle la Sainte Vierge conçut le Sauveur du monde².

Ce voyage miraculeux comporta plusieurs étapes. Dans la nuit du 9 au 10 mai 1291, tandis que s'achevait dans des scènes de carnage le siège de Saint Jean d'Acre, la Sainte Maison fut mystérieusement enlevée de Nazareth. Le 10 mai, elle apparut entre Terzatz et Fiume sur les côtes d'Esclavonie.

En 1292, le gouverneur de la contrée envoya à Nazareth quatre hommes sages

et prudents pour s'assurer de l'absence de la maison et vérifier ses dimensions. Le rapport remis à leur retour ne laissa pas subsister de doutes à ce sujet.

Le 10 décembre 1294, la Santa Casa reprit son vol, traversa la mer Adriatique et vint se poser dans le territoire de Recanati. Le 10 août 1295, elle fut de nouveau transportée à quelque distance, dans un domaine appartenant à deux frères, les comtes Étienne et Siméon Rainaldi de Antiquis. Le comportement indélicat de ceux-ci et les querelles sordides qui les opposaient provoquèrent une nouvelle intervention du Ciel et un dernier déplacement. La Sainte Maison fut alors déposée à l'endroit où elle se trouve encore, sans fondations, sur un chemin qui menait de la ville de Recanati au rivage de la mer.

1 « ...ecclesiam B. Mariae de Laureto...extra muros Racanati **miraculose fundatam**, in qua, sicut fide dignorum habet assertio et universis potest constare fidelibus, ipsiusVirginis gloriose ymago angelico comitante collocata est... » extrait de la Bulle du 12 février 1470 reproduit par le Père Adhémar d'Ales in *Dictionnaire Apologétique de la Foi Catholique*, Gabriel Beauchesne éditeur, 1926 tome III, p. 22 et 23.

2 « Nos attendentes quod non solum erat in predicta ecclesia de Loreto imago ipsius beate Marie Virginis **sed etiam, ut pie creditur et fama est, camera sine thalamus, ubi ipsa beatissima virgo...ab Angelo salutata Salvatorem saeculorum verbo concepit...** » extrait de la bulle du 21 octobre 1507, ibidem p. 23.

En 1489, le supérieur d'une congrégation de Carmes réformés venue de Mantoue et chargée de la desserte du sanctuaire de Lorette, Battista Spagnoli, découvrit la notice du Teramano. Il la compléta à l'aide d'informations qui lui avaient été communiquées oralement et rédigea une *Redemptoris mundi Matris Ecclesiae Lauretanae Historia* dont une version en italien fut imprimée et largement diffusée. En 1531, un notable de Recanati, Girolamo Angelita, développa encore le récit après avoir recueilli des précisions dans les archives de Fiume et de Recanati et présenta au pape Clément VII son *Lauretanae Virginis Historia* qui fut publiée l'année suivante à Venise.

Le caractère tardif de ces récits écrits (1460-1470 pour le plus ancien) par rapport au périple effectué par la Santa Casa constitue l'un des principaux angles d'attaque des adversaires de l'authenticité. Ce terrain est cependant moins solide qu'ils ne le pensent. Remarquons tout d'abord que l'on trouve au moins une évocation de la translation miraculeuse de la Santa Casa dans les Heures de Jeanne d'Évreux, manuscrit enluminé à Paris vers 1325. On y voit en effet la Sainte Vierge recevant le message de l'archange Gabriel dans une petite maison soutenue par des anges qui semblent la transporter. Rappelons ensuite – si l'on nous pardonne cette évidence – qu'avant le développement de l'imprimerie dans la seconde moitié du XV^{ème} siècle, les textes étaient manuscrits et si certains étaient abondamment copiés, c'était loin d'être le cas pour tous. Et les documents qui n'existaient qu'en quelques exemplaires étaient particulièrement sujets à la destruction. On sait, par exemple, que les archives de Recanati et celles du couvent des Frères mineurs de Terzats où se trouvaient les pièces consultées notamment par Angelita ont brûlé. Et puis, des travaux contemporains ont permis de fort intéressantes découvertes. C'est ainsi qu'on a édité en 1997,



un *Rosarium*, poème mystique en latin composé semble-t-il vers 1440 par sainte Catherine de Bologne, qui évoque clairement le miracle du transfert angélique.

En 1954, on avait déjà publié le récit de voyage d'un prêtre anglais, William Wey, passé dans les Marches en 1462. Il y avait clairement mentionné la maison de la Sainte Vierge apportée de Terre Sainte à Lorette par les anges.³

En outre, comme le remarque Yves-Marie Bercé⁴, « une étude récente vient apporter des faits plus éloquents. Elle est due à Alain Boureau remarquable historien des idées et de l'imaginaire médiéval ». Cet auteur analyse un commentaire quodlibétique⁵ du à un maître de théologie de l'école parisienne des Franciscains, Richard de Mediavilla. Or, dans cet ensemble de quatre vingt une questions qu'il date précisément de l'année 1295-1296, sept lui paraissent ne pouvoir se rapporter à rien d'autre qu'à une translation miraculeuse de la maison de la Sainte Vierge. « La question majeure pour notre propos » précise

M. Bercé, s'énonce ainsi « Est-ce que Dieu pourrait mouvoir localement un corps d'Orient en Occident selon un mouvement rectiligne en un instant ? » Et il conclut en ces termes : le fait « que dans l'année suivant la date traditionnelle du miracle, le transfert angélique fut mentionné comme une virtualité contemporaine impose, je le crois, de façon décisive l'hypothèse de l'ancienneté du récit lorétain ».

On peut seulement regretter que certains auteurs aient cru devoir encombrer le récit originel de détails sur la Sainte Maison puisés sans discernement dans des évangiles apocryphes ou à d'autres sources incertaines, mettant ainsi involontairement la tradition lorétaine en opposition avec d'autres traditions ancrées en Terre Sainte depuis des temps immémoriaux et confirmées par des fouilles successives.

C'est ainsi que certains affirment que la Sainte Vierge est née dans la maison de Nazareth transportée à Lorette. Or, une très ancienne tradition enseigne qu'Elle a vu le jour à Jérusalem dans une habitation proche de la piscine Probatique et sur les restes de laquelle a été construite l'église Sainte Anne⁶. C'est précisément dans la grotte qui constitue la crypte de cette église que d'innombrables générations de pèlerins sont venus vénérer le lieu de la naissance de l'Immaculée.

De pieux mémorialistes situent aussi dans la Santa Casa toute l'enfance de Notre Seigneur et y font vivre puis mourir saint Joseph. C'est prendre beaucoup de liberté avec les Évangiles (St Matthieu I 18-24 ; St Luc I 26-38) et avec le cérémonial juif du mariage en vigueur à l'époque. Le R.P Meistermann donne à ce sujet le lumineux commentaire suivant : « Depuis quelques temps, Marie était solennellement fiancée à Joseph mais la cérémonie de la réception dans la maison de Joseph n'avait pas encore eu lieu. Une épreuve attendait la Vierge et son fiancé.

3 Yves-Marie Bercé, Lorette aux XVI^{ème} et XVII^{ème} siècles. *Histoire du plus grand pèlerinage des temps modernes*. P.U.P.S 2011, p. 14.

4 Ibidem, p. 313 et 314.

5 Il s'agit d'un genre littéraire scolastique développé notamment par saint Thomas d'Aquin. *Dans la dispute De quodlibet*, le maître répond aux questions les plus diverses qui lui ont été posées par ses auditeurs.

6 La localisation de la nativité de la Sainte Vierge à Jérusalem résulte d'une tradition attestée notamment par Antonin de Plaisance au 6^{ème} siècle, par saint Jean Damascène en 730, par l'auteur du *Commemotarium de Casis Dei*. C'est un ouvrage latin attribué par erreur à saint Jérôme qui l'a fait naître à Nazareth. cf. P. Barnabé Meistermann, OFM, *Guide de Terre Sainte*, Letouzey et Ane 1936, p. 222.



Les signes de la maternité devenaient visibles. Qu'allait faire Joseph qui ignorait le mystère de l'incarnation du Verbe ? L'ange de Dieu lui apparut en songe et lui dit : Joseph, fils de David, ne craignez pas de recevoir dans votre maison Marie votre épouse... Après que Joseph eut reçu cet avertissement du ciel, la réception de Marie dans la maison de son époux fut célébrée sans retard, suivant la loi de Moïse et les coutumes du pays. Après son retour d'Égypte, Joseph vint à Nazareth occuper avec la Vierge et le Divin Enfant, son ancienne demeure »⁷.

Cette interprétation est confortée par une tradition locale ancestrale attestée par des textes anciens. Le premier sans doute est un récit d'Arculf, évêque des Gaules, qui visita les lieux saints vers 670. Il note qu'à Nazareth se trouvent deux très grandes églises, construites l'une, au milieu de la ville, là où autrefois se trouvait la maison dans laquelle notre Seigneur fut élevé, l'autre, au lieu où avait été construite la maison dans laquelle l'archange Gabriel parla à la Sainte Vierge⁸. Et vers 1620, le R.P François Quaresmus, grand savant franciscain et ancien custode de Terre Sainte, écrit dans un ouvrage irremplaçable⁹ que « Lorsqu'on s'éloigne d'un jet de pierre de la sainte maison de l'an-

nonciation de la Sainte Vierge, on trouve vers le nord un lieu que de tout temps et jusqu'à aujourd'hui, les habitants appellent « Maison et Atelier de Saint Joseph ». L'église édifiée à cet endroit au V^{ème} siècle semble-t-il, plusieurs fois détruite et reconstruite est appelée église de la Nutrition ou encore Maison ou atelier de Saint Joseph.

Ce sanctuaire est l'un des plus vénérables du monde, mais celui de l'Annonciation, que l'on pourrait dire miraculeusement partagé entre Nazareth et Lorette, l'est plus encore puisque c'est le lieu même où s'est accompli l'ineffable mystère de l'Incarnation du Verbe et où a commencé la maternité divine de la Vierge immaculée.

Une autre objection souvent formulée contre la tradition de Lorette concerne la conservation de la Sainte Maison après la destruction de la basilique qui l'abritait. On sait en effet qu'en 1263, le sultan Bibars, mamelouk qu'une série d'assassinats avait amené sur le trône d'Égypte, avait envoyé à Nazareth des troupes chargées de détruire de fond en comble églises et monastères. Ses ordres furent exécutés avec zèle et les chrétiens qui refusaient de se convertir à l'Islam furent massacrés et leurs corps jetés dans une citerne. Comment donc une construction aussi frêle que la Santa Casa a-t-elle pu échapper à un tel désastre et subsister jusqu'en 1291 ?

Il ressort des descriptions effectuées par les pèlerins du XII^{ème} siècle ainsi que du résultat de fouilles menées au début du XX^{ème} siècle, que dans la grande basilique construite par les croisés se trouvait un sanctuaire lui-même pourvu de voûtes robustes qui abritait l'habitation de la Sainte Vierge. On peut raisonnablement penser que même endommagé cet édifice intérieur avait résisté à l'effondrement de la basilique et protégé ce qu'il contenait. Au surplus, le P. Quaresmus indique¹⁰ que l'église de la Nutrition dont il a vu les ruines était « plus grande que la petite de l'Annonciation et plus petite que la plus

grande ». Ces précisions autorisent à dire qu'au XVII^{ème} siècle encore il y avait des restes du sanctuaire et de la basilique qui le contenait assez importants pour qu'on pût leur comparer les restes de l'église de la Nutrition.

Nous avons vu que dès 1292, des émissaires avaient été envoyés à Nazareth pour s'assurer de la disparition de la Sainte Maison et s'enquérir de ses dimensions exactes. La même enquête fut menée en 1534 à la demande du pape Clément VII. Ces mesures furent encore minutieusement prises en 1623 par le gardien du couvent du Mont Sion. Ces investigations successives conclurent toutes à une parfaite correspondance entre la Santa Casa et l'emplacement examiné en Galilée.

En outre, les constatations effectuées à Lorette, lors des divers aménagements successifs (construction de la chaise de marbre, ouverture de portes pour faciliter la circulation des pèlerins...) sont venues conforter des éléments de la tradition. Il a en particulier été remarqué que l'édifice n'avait pas de fondations et qu'il était seulement posé sur un terrain dur clairement identifié comme le tracé d'un ancien chemin. Des fouilles conduites au XX^{ème} siècle tant à Nazareth qu'à Lorette ont de plus apporté des arguments déterminants en faveur de l'authenticité. Ainsi en 1955 ont été découverts dans les restes de l'église synagogale du II^{ème} ou III^{ème} siècle des graffitis qui constituent des preuves irréfutables tant de l'exactitude de la localisation traditionnelle de la maison de la Sainte Vierge que de l'antiquité du culte marial dans l'Église. On a notamment déchiffré, avec émotion, gravés par une main malhabile sur la base d'une colonne, les premiers mots grecs de la Salutation Angélique KE MARIA. Or il se trouve que des graffitis avaient été aussi relevés sur les murs de la Santa Casa. Le recteur du sanctuaire en a fait parvenir des photos au P. Bagatti qui précisément avait dirigé les fouilles de Nazareth ainsi qu'à un autre archéologue

7 Ibidem, p. 538.

8 Arculfus De Locis sanctis. Cité par le R.P Prosper Viaud O.F.M, in *Nazareth et ses deux églises de l'Annonciation et de Saint Joseph*. Paris lib. Alphonse Picard et fils 1910, p. 9 et 10.

9 *Historica, theologica et moralis elucidatio Terrae sanctae*, publié en 1626 à Anvers par le R.P. Quaresmus. Extrait cité par le P. Viaud op. cit p. 14 et 15.

10 Ibid.

renommé, en se gardant d'en indiquer la provenance. Les deux spécialistes ont déclaré que ces graffitis étaient d'origine palestinienne et judéo-chrétienne.

Au cours de travaux effectués en 1922 puis de fouilles menées de 1962 à 1965, on a trouvé sous le pavement de la Santa Casa de nombreuses monnaies, et parmi celles-ci, des pièces que les numismates s'accordent à dater de l'époque où la tradition fixe son arrivée en Italie. Quatre d'entre elles proviendraient de croisés allemands revenus de Terre Sainte, et notamment d'un chevalier dévot de N.-D. de Lorette qui établit dans le duché de Bade un couvent du carmel lorsque cet Ordre dut s'enfuir de Palestine. En 1968, fut découverte une cavité dans le mur sous la fenêtre. Elle contenait une monnaie de Ladislas d'Anjou, roi de Naples de 1388 à 1414 et des débris de la coque d'un œuf d'autruche. Or, selon une très ancienne croyance, après la ponte, les autruches femelles laissent la chaleur du soleil amener les œufs à éclosion sans aucune intervention d'un mâle. Les bœufiers du Moyen Age ont vu là une figure de l'enfantement virginal du Verbe de Dieu par le soleil de l'Esprit Saint dans le sein de Marie¹¹. L'œuf d'autruche devint dès lors un ornement des églises d'Orient

dont les croisés apportèrent l'usage en occident.

Analyses de documents divers, résultats de fouilles scientifiques, avis de savants spécialistes s'unissent donc pour apporter non pas sans-doute une preuve absolue mais au moins un impressionnant faisceau de présomptions concordantes en faveur de l'authenticité de la Santa Casa et de son transport angélique.

Au cours des siècles, de nombreux papes ont multiplié les faveurs de toutes sortes envers le sanctuaire de Lorette et encouragé la dévotion des innombrables pèlerins qui y accouraient. Plusieurs, tel Pie IX, s'y sont personnellement rendus. Aux termes d'un décret du 29 novembre 1632, la Congrégation des rites approuva pour la province des Marches la fête de la Translation fixée au 10 décembre. En 1669, la fête entra dans le martyrologe romain. Un office propre fut plus tard approuvé. Mais aucun successeur de saint Pierre n'a engagé son infailibilité sur ce sujet. Et certains auteurs de référence semblent regretter quelque peu les décisions de la Congrégation romaine qui ont apporté une consécration liturgique à la dévotion populaire et s'attachent à démontrer que « la raison fonda-

mentale et indéfectible du laissez-passer accordé par l'Église à la dévotion de Lorette est la réalité même du mystère de l'Incarnation. » et encore que « le sentiment de dévotion qui, depuis des siècles, entraîne les foules chrétiennes vers le sanctuaire de Lorette ne tire pas sa valeur de la matérialité des pierres ».¹²

Tout de même, lorsque le 24 mars 1920, Benoît XV constituait Notre Dame de Lorette « principale patronne auprès de Dieu de tous les aéronautes » peut-être n'avait-il pas à l'esprit exclusivement le mystère de l'Incarnation ?

Quoi qu'il en soit, il est vrai que l'authenticité de la Santa Casa et son transport miraculeux ne sont pas des dogmes de foi .

Mais il demeure que, comme le remarque M. l'abbé Petrucci¹³ : « Lorette était autrefois un des sanctuaires les plus fréquentés d'Europe et nous pouvons être sûrs qu'on y obtient toujours des grâces nombreuses et de choix »

Et l'on permettra à un vendéen de penser que quelques unes de ces grâces ne seront pas refusées à qui les sollicitera avec ferveur dans la copie strictement conforme de la Flocellière.

Thierry Léger

11 cf. M. l'abbé Petrucci, *La maison de la Vierge à Lorette*. La Porte Latine et Yves-Marie Bercé op. cit. p. 309 et 310.

12 Père d'Ales, op. cit. Tome III, p. 22. Abbé Bricout, *Dictionnaire pratique des connaissances religieuses*, tome IV, p. 514.

13 Abbé Pierpaolo-Maria Petrucci ; op. cit.

Agenda

Dimanche 29 novembre

Récollecion de l'Avent

Mardi 8 décembre

Grande procession en l'honneur de Notre-Dame

Jedi 10 décembre

Pèlerinage à Notre-Dame de Lorette

Dimanche 10 janvier 2021

Galettes des rois

Samedi 16 janvier

Belote à 19h00

Dimanche 24 janvier

Récollecion du Tiers-Ordre de la FSSPX

Dimanche 31 janvier

Adieux à la crèche

Mardi 2 février

Procession de la Chandeleur

À noter

Dimanche 7 mars 2021

Confirmations

Dimanche 16 mai

Communions solennelles aux Fournils et à la Roche-sur-Yon, précédées d'une récollecion le samedi 15 mai

Dimanche 30 mai

1^{ères} communions précédées la veille d'une récollecion aux Fournils

Catéchismes – Croisade – Conférences

Aux Fournils

Catéchisme pour enfants et adolescents (Inscription auprès des prêtres)

1 fois tous les 15 jours en période scolaire aux Fournils :

- Mercredi de 15h00 à 16h00 : les tout-petits et les 1^{ères} communions.

- Samedi de 9h30 à 10h30 : Communions solennelles, persévérance 1 (abbé Moulin) et persévérance 2 (abbé Ramé à l'École de l'Épiphanie).

Formation chrétienne pour les adultes (sans inscription)

Exposé de la doctrine chrétienne à 20h30 à l'école de l'Épiphanie.

Calendrier : lundi 19 et mardi 20 octobre, lundi 23 et mardi 24 novembre ; lundi 14 et mardi 15 décembre ; lundi 18 et mardi 19 janvier 2021.

Croisade Eucharistique

Réunions au prieuré (Abbé Laurent Ramé et une sœur du prieuré)

Calendrier : les dimanches 7 novembre ; 6 décembre 2020 ; 3 janvier 2021 à 10h00 aux Fournils.

Militia Mariæ (réunion des membres actifs du *Prædidium* N.-D. de l'Assomption)

Tous les quinze jours au prieuré, le mardi à 20h15.

Renseignements auprès du président Christophe Dumas au 06 21 99 50 16.

Atelier Sainte-Marthe (Réfection et confection d'ornements liturgiques)

Activité mensuelle, au prieuré à partir de 9h30.

Contact : Mme Vincent Ameteau au 02 28 97 59 27.

Cercle Louis Martin (pour les papas)

Calendrier : 1^{er} décembre 2020 et 4 février 2021.

Cercle Zélie Martin (pour les mamans – une fois tous les deux mois)

Calendrier : 3 novembre 2020 et 5 janvier 2021.

Chapelle Saint-Michel à La Roche-sur-Yon

Catéchisme pour enfants et adolescents

Enfants : chaque mercredi de 16h00 à 17h00 en période scolaire et 1 mercredi sur 2 pour les adolescents.

Cercle Saint-Hilaire : (formation chrétienne pour étudiants et jeunes professionnels)

Calendrier : tous les quinze jours, le mercredi soir à 20h15. Renseignements : contacter Romain Laroche au 07 55 62 04 38.

Formation chrétienne pour adultes (sans inscription)

Exposé de la doctrine chrétienne un samedi par mois à 19h15.

Calendrier : samedis 14 novembre 2020, 12 et 30 janvier 2021.

Chapelle Notre-Dame de l'Espérance à La Rochelle

Cercle des familles (Formation chrétienne pour adultes)

Chaque premier samedi du mois à 20h00 à La Rochelle. (renseignements : contacter Mme Penet : 06 08 45 45 07.)

Calendrier : les samedis 2 novembre, 7 décembre 2020 et 4 janvier 2021.

Cercle d'étudiants (Formation chrétienne pour étudiants)

Sur le thème : « La Messe de toujours »

Calendrier : chaque mois, à la chapelle N.-D. d'Espérance à 20h00. Renseignements : 06 08 65 37 41.

Renseignements

Intentions de la Croisade du rosaire

Novembre 2020 : les croisés du Rosaire défunts.

Décembre 2020 : les familles chrétiennes.

Répétitions de chorale

Aux Fournils : le vendredi à 20h00.

Aumônerie de l'école de l'Épiphanie

(15 rue des Dames – Puybelliard – tel : 02 51 07 99 90)

Tous les vendredis en période scolaire : messe à 8h30 au prieuré Notre-Dame du Rosaire.

Religieuses du prieuré Notre-Dame du Rosaire

Sœur Marie-Christophe, supérieure de la communauté des religieuses du prieuré.

Sœur Marie-Olivia, directrice de l'école de l'Épiphanie.

Pour les joindre en leur maison Notre-Dame de la Sagesse :

02 51 07 86 42 (de 9h00 à 11h30 et de 14h30 à 17h00).

Offrandes de messes

Une messe : 17 €

Une neuvaine : 170 €

Un trentain : 680 €

Pour joindre les prêtres

Prieuré Notre-Dame du Rosaire : 2 les Fournils - 85110 Saint-Germain-de-Prinçay - 02 51 42 95 88 ou 09 63 62 60 73 - courriel : prieure85@gmail.com

Abbé Laurent Ramé : 06 28 03 23 21 - courriel : laurentame@orange.fr

Abbé Charles Moulin : 06 08 65 37 41 - courriel : charles.moulin2@wanadoo.fr

Abbé Benoît Storez : 06 48 19 75 45 - courriel : b.storez@fsspx.email

Chapelle Saint-Michel

40 impasse Ampère - 85000 La Roche-sur-Yon

Chapelle Notre-Dame de l'Espérance

12 rue des Augustins - 17000 La Rochelle